

# VILLE DE ROANNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du jeudi 13 octobre 2022

MONSIEUR LE MAIRE CERTIFIE :

**N°16**

### **CULTURE ET EVENEMENTS**

- Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- Dépôt de deux peintures de Louis Dinet au Musée
- Convention avec le lycée Jean Puy
- Approbation

1. *que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;*

2. *que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance était de 39 sur lesquels il y avait 35 membres présents lors de la présente délibération, à savoir :*

M. Yves NICOLIN, Mme Clotilde ROBIN, M. Lucien MURZI, Mme Sophie ROTKOPF, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, M. Pascal LASSAIGNE, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Hélène LAPALUS, M. Guy SERGENTON, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER, M. Romain BOST, M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Sabine VERMOREL, M. Christophe PION, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Brigitte DUMOULIN, Mme Marie-Hélène RIAMON, M. Andrea IACOVELLA

*Secrétaire élu(e) pour la durée de la session :* M. Edmond BOURGEON

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Absents ayant donné mandat :*

Mme Jade PETIT à M. Fabien LAMBERT, Mme Vanessa BARBANT à M. Romain BOST, M. Franck BEYSSON à M. Bernard GERBOT

*Absent sans mandat :*

Mme Christine CHEVILLARD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Mme Sabine VERMOREL, Conseillère Municipale, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le Lycée Jean Puy souhaite déposer au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette les deux peintures suivantes :

- *Le Renaison, Riorges, près Roanne*, Louis Dinet ;
- *Route de la Croix du Sud, le rocher de Chartrain*, Louis Dinet.

L'appartenance exacte de ces œuvres est à ce jour inconnue. Celles-ci peuvent potentiellement appartenir au Lycée Jean Puy ou aux collections du Musée Joseph Déchelette. Les deux institutions mènent aujourd'hui des recherches à ce sujet. Cependant, afin de régulariser la situation administrative de ces tableaux, il est proposé de signer une convention de dépôt pour une durée de 3 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- examiner et approuver le dépôt au Musée de Beaux-arts et d'Archéologie Joseph Déchelette de deux peintures de Louis Dinet ;
- examiner et approuver la convention à intervenir avec le Lycée Jean Puy et ce durant la période de recherche du propriétaire des œuvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ADOpte A L'UNANIMITE**

M. Murzi et Mme Dana Burnichon, Administrateurs du Lycée Jean Puy, n'ont pas pris part au vote.

ROANNE, le 18 OCT. 2022

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

**M. Edmond BOURGEON**

**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération

